

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



Énergies renouvelables : comment accélérer leur développement en Europe

Description :

Tous les États membres de l'UE se doivent d'accélérer le développement des énergies renouvelables. En 2021, la nouvelle directive sur les EnR a ainsi fixé l'objectif de passer de 32 % à 40 % de couverture de la consommation d'énergie en Europe d'ici à 2030.

Pour concrétiser ces objectifs ambitieux, il est urgent d'accélérer le déploiement des EnR dans chaque État membre, en facilitant l'accès au financement, en s'appuyant sur un réseau de distribution adapté et en favorisant l'acceptabilité sociale des nouveaux modes de production énergétique.

Quelles mesures (réglementaires, fiscales, économiques, sociales ou technologiques) peuvent nous permettre d'accélérer ce déploiement et d'atteindre les objectifs que se fixe l'Union européenne ?

Président-moderateur : Pascal Charriau, Président d'Enerdata

Interventions :

- **Tania Martha Thomas**, Chargée de recherche pour l'Observatoire de Climate Chance
- **Pascal Charriau**, Président d'Enerdata
- **Jean-Yves Grandidier**, Président-fondateur de Valorem
- **Pierre Tardieu**, Directeur général des politiques à Wind Europe
- **Raymond Charbonnier**, Mayor of Paimboeuf and President of SYDELA

Résumé des échanges :

- Pour réellement décarboner l'économie, les EnR doivent "remplacer", et non seulement venir en complément des énergies fossiles. L'Europe et l'Amérique du Nord tendent à moins recourir aux fossiles, à la différence de la plupart des pays asiatiques qui utilisent et subventionnent encore largement le charbon – à l'exception du Vietnam qui a connu une expansion notable de ses EnR en 2020.
- Mais l'Europe elle-même connaît de fortes disparités et continue de recourir au charbon : le "triangle noir" de la lignite (Pologne, Allemagne, République tchèque) fournit encore 80 % de l'électricité polonaise, tout en demeurant une source importante d'émissions de GES et de pollutions pour le continent. Quant au gaz, récemment intégré dans la taxonomie européenne au titre d'énergie de transition, son pic de production n'est pas attendu avant 2037 et son utilisation se prolongera bien au-delà de 2050 dans l'UE – quand bien même le GNL américain supplanterait le gaz russe en parts de marché.

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



- La tendance historique dans laquelle s'inscrit l'Union européenne depuis une vingtaine d'années est cependant favorable aux énergies renouvelables. Leur part dans la consommation finale y a plus que doublé. Si elle représentait moins de 10 % en 2000, elle s'élève à 23 % en 2020. Cette augmentation a été relativement constante entre 2005 et 2020 avec environ + 0.8 %/an.
- L'objectif jusqu'ici en vigueur était d'augmenter cette proportion à « au moins 32 % » pour 2030. Mais, pour parer à l'urgence, le paquet "Fit for 55" a rehaussé cette cible à 40 %. Notons que, selon le scénario EU Reference 2020 de la Commission européenne, l'agrégation des NECPs (plans nationaux énergie-climat) mènerait plutôt aux alentours de 33 %. D'où l'impérieuse nécessité d'accélérer le développement des EnR, notamment dans les secteurs des transports et du bâtiment (systèmes de chauffage-refroidissement), ainsi que pour la production d'électricité.
- Seul pays européen à ne pas atteindre ses objectifs de déploiement des EnR en 2020 (19,1 % au lieu de 23 %), la France doit renforcer son action en la matière. Pour ce faire, elle peut compter sur différents mécanismes et acteurs engagés dans la transition (industriels, groupements d'intérêts ou syndicats de gestion des EnR)
- Différents mécanismes contribueront à atteindre la cible EnR de 40% en 2030, soit + 17 % par rapport aux 23 % de 2020.
 - Augmentation absolue de la consommation de renouvelables dans la consommation finale : +2 pt%
 - Augmentation de la part d'EnR dans le mix électrique (+6 pt%) et dans la production de chaleur centralisée (+2 pt%)
 - Electrification de la demande finale, permettant de consommer de l'énergie moins carbonée sous forme d'électricité (+3 pt%)
 - Réduction de la demande d'énergie, à travers de la sobriété et de l'efficacité énergétique (+3 pt%)
- Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faut décarboner la consommation d'énergie dans les transports et dans le bâtiment, ce qui passe par une électrification des usages. La voiture électrique permet par exemple de diviser par 4 la consommation d'énergie ; de même, les pompes à chaleur diminuent drastiquement les dépenses énergétiques dans le bâtiment (chauffage et eau chaude sanitaire). D'un autre côté, cela implique une augmentation de la consommation d'électricité (ex : en France +37 %). Force est de constater que le cadre réglementaire européen est inadapté à ces deux filières (transport et bâtiment) à faible coût marginal de production. La volatilité du marché de l'électricité ne permet pas de garantir la stabilité des revenus nécessaires à l'amortissement des investissements.
- 2 types de solutions permettent de viabiliser durablement le secteur : le développement de Corporate Purchase Power Agreement (CPPA) et les mécanismes de prix garantis. En pratique, l'État est ainsi amené à verser des compléments de rémunération aux producteurs d'électricité lorsque le prix de marché est inférieur à un tarif cible défini à l'avance, et a contrario, le producteur reverse une part de ses

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



dividendes à l'Etat lorsque le prix du Mwh dépasse le tarif cible. Ce système gagnant-gagant permet de lisser les coûts de production et de garantir la pérennité des activités EnR.

- En outre, il est nécessaire de numériser l'instruction des dossiers ; d'inclure de nouveaux critères de durabilité dans les appels d'offre, tels que le recyclage des turbines pour l'éolien (30% des coûts pourraient y être alloués) ; et d'investir dans les R&D et les RH.
- *Last but not least*, l'acceptabilité sociale des EnR conditionne leur déploiement sur tout le territoire européen. Il revient donc aux collectivités territoriales, aux maires ou par exemple aux syndicats locaux d'énergie de mettre en place des formes de gouvernance partagée.

PROPOSITIONS THÉMATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

| N° | Thème | Politique européenne | Proposition |
|----|---------|---|---|
| P1 | Énergie | Marché intérieur de l'énergie (Articles 114 et 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) | Harmoniser et étendre la politique économique des prix garantis à tous les États membres, ainsi que les CPPA. |
| P2 | Énergie | Marché intérieur de l'énergie / ministères de l'écologie des États membres. | Simplifier l'obtention des permis EnR : guichet unique, deadlines renforcées ⇒ enjeu de transposition dans les droits nationaux de la dir. euro EnR. |
| P3 | Énergie | Marché intérieur de l'énergie | Réviser les conditions et les modalités d'application des appels d'offre EnR : 30% du prix dévolu à l'ESS (turbines durables, technologies contribuant à l'équilibre du réseau et du système énergétique, engagement des acteurs pour l'emploi et les communautés locales). |
| P4 | Énergie | Marché intérieur de | Mettre en place des formes de gouvernance partagée avec les acteurs des territoires. |

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



| | | | |
|--|--|-----------|--|
| | | l'énergie | |
|--|--|-----------|--|